Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 21 février 2024
ID : 057-245701222-20240212-DB_2024_001-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze février à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 05 février 2024, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.
M. Serge JURCZAK donne procuration à M. Raymond UGHI.
M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2024_001

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ADOPTER le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 11 décembre 2023.

Hayange, le 13 février 2024

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 21 février 2024
ID : 057-245701222-20240212-DB_2024_002-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze février à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 05 février 2024, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.
M. Serge JURCZAK donne procuration à M. Raymond UGHI.
M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2024_002

OBJET : Présentation du programme de saison 2024 du Parc du haut-fourneau U4

Le Parc du haut-fourneau U4, propriété de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, rouvrira ses portes pour la 17ème saison, le 1er avril 2024. Durant 7 mois, il accueillera des visites libres, guidées ou audioguidées, ainsi que dans le cadre d'événements spécifiques ; des groupes, des scolaires et des touristes.

La présentation du programme de saison 2024, jointe en annexe, détaille le fonctionnement du site pour cette nouvelle saison ainsi que les différents temps forts et nouveautés proposés aux visiteurs pour l'ensemble de la saison mais aussi sa transformation en un lieu de patrimoine vivant, de tourisme et de culture.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le programme de la saison 2024 du Parc du haut-fourneau U4.

Hayange, le 13 février 2024

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 21 février 2024
ID : 057-245701222-20240212-DB_2024_002-DE

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 21 février 2024
ID : 057-245701222-20240212-DB_2024_003-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze février à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 05 février 2024, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.
M. Serge JURCZAK donne procuration à M. Raymond UGHI.
M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2024_003

OBJET : Modification des modalités d'accès gratuit au Parc du Haut-fourneau U4

Par délibération n° DC_2021_041 en date du 25 mars 2021, le Conseil de communauté a adopté les règles d'accès gratuit au Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1er avril 2021 ainsi que la reconduction des événements associés sur les saisons ultérieures.

Par délibération n°DB_2022_009 en date du 28 mars 2022, le Bureau du Conseil de communauté a approuvé les règles d'accès gratuit au Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1er avril 2022.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle saison patrimoniale et culturelle du Parc du haut-fourneau U4, il est proposé d'accorder la gratuité à l'équipement lors de plusieurs évènements spécifiques sur l'année 2024.

Les règles donnant un droit d'accès gratuit aux visiteurs la saison précédente sont maintenues à compter du 1er avril 2024, ainsi que la reconduction des événements associés sur les saisons ultérieures, complétées de la manière suivante :

Règles donnant un droit d'accès gratuit aux visiteurs à compter du 1er avril 2024 :

- Animations estivales proposées par le service médiation : gratuité pour 1 adulte qui accompagne son/ses enfant(s) aux activités.
- Le billet d'entrée donne accès sans supplément tarifaire aux expositions.

Évènements spécifiques en accès libre sur la saison culturelle 2024 :

- le dimanche 16 juin 2024 : Olympiade culturelle, en partenariat avec Moselle Agence Culturelle ;
- le samedi 29 juin 2024 : Avant prem'Hop, dans le cadre de l'avant première du festival Hop, Hop, Hop ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 21 février 2024
ID : 057-245701222-20240212-DB_2024_003-DE

- Date(s) à déterminer : Conférence(s).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1er avril 2024 ;

ACCORDER la gratuité d'accès au Parc du haut-fourneau U4 pour les événements identifiés ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les autres dispositions des délibérations n° DC_2021_041 et DB_2022_009 demeurent applicables.

Hayange, le 13 février 2024

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**